

Date de Convocation L'an deux mille dix
10/09/2010 Le vendredi 17 juin 2010 à 20 heures 30
 Le Conseil municipal

Date d'affichage légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique
10/09/2010 sous la présidence de M. CADENNES, Maire
 Etaient présents: Mrs MASURIER-CANU-CHANOIS-AUTIER-
 TRIVES-PIERRE-SPENNEL-Mme THEBAULT.

En exercice 11
Présents 09 Formant la majorité des membres en exercice
Votants 10 Absents: P.GRAVIER (pouvoir à JP.SPENNEL) - P.LETELLIER
 M.CHANOIS a été élu secrétaire

DECISION MODIFICATIVE N° 2 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de procéder aux modifications budgétaires concernant :

- l'intégration comptable des travaux d'enfouissement des réseaux à Saint-Paër.
- la modification de l'article d'imputation pour la restauration de la voûte de la chapelle.
- l'achat de panneaux de signalisation.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES		RECETTES	
204158 (op 10026)	+ 34.951	168758 (op 10026)	+ 34.951
2315 (op 10032)	- 7.000		
2313 (op 10032)	+ 7.000		
2315 (op 10012)	- 600		
21757 (op 10037)	+ 600		
Total : 34.951 €		Total : 34.951 €	

Le conseil municipal charge M. le Maire de comptabiliser en recettes :

- le remboursement d'ORANGE pour le trop perçu sur l'abonnement internet de l'école.
- le remboursement de notre assureur GROUPAMA d'une partie des frais d'avocat dans l'affaire opposant la commune à M.Miranda de Loconville.

TARIFS CANTINE ET GARDERIE :

A compter de la rentrée 2010 :

- le repas sera facturé 3,72 €
- l'heure de garderie : 1,60 € (tarif inchangé)

M. le Maire informe que la rentrée scolaire s'est bien passée et qu'une nouvelle institutrice, Mme Adélia Monnier est en charge de la classe de CE1-CE2.

TARIFS SALLE POLYVALENTE :

Le tarif de location de la salle polyvalente reste inchangé :

- Habitants : 180 €
- Hors commune : 360 €
- Vin d'honneur : 80 €

Le conseil charge M.Trives, Canu, Autier et Mme Thébault de proposer une réorganisation des modalités d'occupation de la salle polyvalente.

QUESTIONS DIVERSES :

- Jardin public : un arrêté municipal sera pris demandant aux personnes de respecter la tranquillité et la propreté du lieu. D'autre part, Mme Thébault signale l'état déplorable des abords du container à verre route de Thierceville.

- Chapelle : des devis sont en cours pour la restauration du mécanisme de la cloche.

M. Jean-Pierre Foucaud a confirmé qu'il prendrait en charge le coût de son installation. En contrepartie, la commune s'engage à y faire graver des prénoms selon le souhait de M. Foucaud.

Une plaque sera également posée rappelant le don de Mme Vermersch.

- Chemin communal : M. le Maire informe qu'il a reçu une demande de rachat du chemin communal par M. Lavenu, longeant sa propriété.

- Téléphonie mobile : le projet de pose d'une antenne sur le château d'eau d'Hébécourt a été rejeté par les riverains et le nouvel emplacement choisit serait moins efficace pour couvrir en totalité le territoire communal. Par conséquent, il est demandé au bureau d'études de prévoir un voir deux emplacements sur la commune.

- Assainissement : une réunion se tiendra le 24 septembre à la salle des fêtes pour présenter le programme de réhabilitation des assainissements non conformes, notamment les modalités techniques et financières.

- Sécurité : M. Pierre souhaite aborder 4 points concernant la sécurité. Premièrement, il souhaiterait que la durée de l'éclairage public soit rallongée, notamment au carrefour de la rue de l'abreuvoir et de la rue guérard. Un chiffrage sera réalisé pour estimer le coût supplémentaire jusqu'à 2 heures du matin au lieu de minuit.

Deuxièmement, il évoque à nouveau le problème de stagnation des eaux pluviales au carrefour de la rue de l'abreuvoir. M. le Maire lui rappelle que la communauté de communes de Gisors est informée de ce problème et que des travaux pourront être réalisés en 2012.

Troisièmement, il a constaté qu'à de nombreuses reprises, les camions empruntaient la rue de l'église puis la rue de l'abreuvoir, pour ensuite tourner vers Gisors ou Hébécourt. M. le Maire lui rappelle qu'à la demande de la mairie, le conseil général a pris un arrêté interdisant la circulation des plus de 7,5 tonnes sur la RD16. Un panneau d'interdiction est d'ailleurs installé à la sortie d'Heudicourt en direction de Saint-Denis.

Quatrièmement, il évoque d'autres points dangereux sur le territoire, notamment les virages de la propriété Leredu et du pont des gruchets. Au listage des ces différents points, M. le Maire propose à M. Pierre de constituer une commission sécurité et de faire des propositions au prochain conseil. Proposition acceptée.

- Départ : M. le Maire informe que M. Raban cessera son activité à la fin du mois. Il propose d'inviter les habitants début octobre pour son départ.

La séance est levée à 22h25